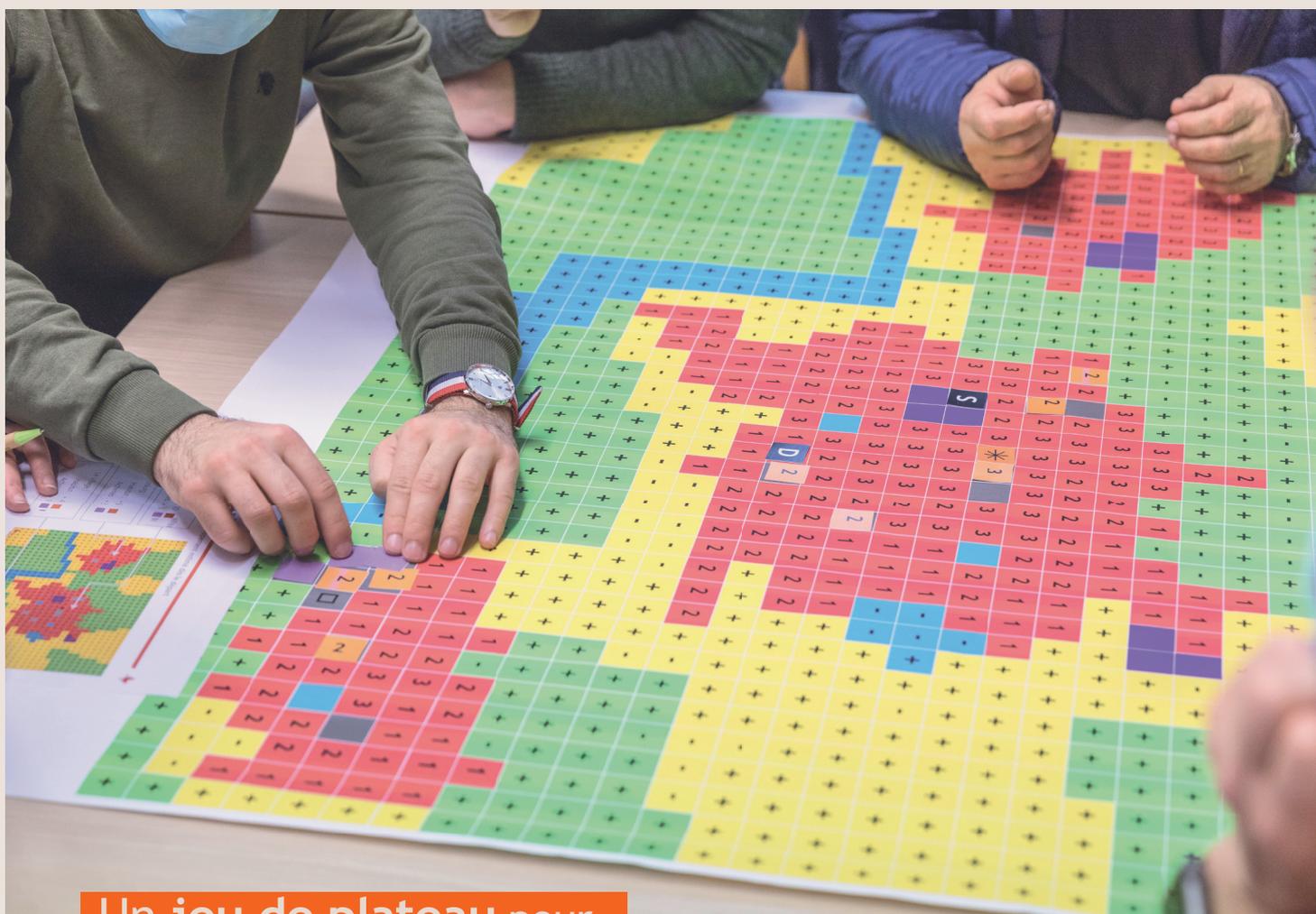


10	10	10	
20	20	20	-
20		20	+
			-
			+
			+

MODÈLE NOTRE TERRITOIRE

Créé par l'Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB).



Un jeu de plateau pour
mieux appréhender et expérimenter
le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

				+	
+	+	+		+	
+	+	-	+	10	
+	+	-	10	10	10
+	+	+	20		

Le

CONTEXTE

L'ambition de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 est apparue en 2018 dans le Plan de biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire. Cet objectif s'inscrit dans une continuité de mesures de lutte contre l'étalement urbain depuis les années 1980 :

- 1983 : création de l'article 110 du Code de l'Urbanisme
- 1992 : Agenda 21
- 2000 : loi Solidarité et Renouvellement Urbain
- 2010 : loi Grenelle II
- 2014 : loi ALUR
- 2018 : Plan Biodiversité et loi ELAN
- 2021 : loi Climat et résilience

Il a trouvé aujourd'hui sa traduction législative et réglementaire depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience le 22 août 2021. L'article 191

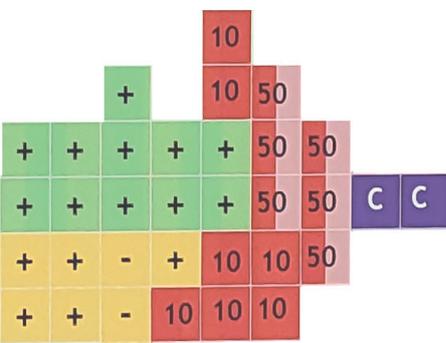
stipule que : « Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. ».

Bien que dans la continuité des objectifs déjà pris, cette loi et son principe d'Absence d'Artificialisation Nette implique un changement de pratique et de modèle dans la gestion du foncier, et plus global dans l'aménagement du territoire.

En effet, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette ne se limite pas à un objectif quantitatif à atteindre pour les territoires. **Au principe ZAN se superposent plusieurs défis** que doit relever, entre autres, la planification urbaine : **la transition énergétique avec le développement des énergies renouvelables, la réindustrialisation nationale, l'autonomie alimentaire, l'adaptation au changement climatique...** Ces objectifs peuvent paraître contradictoires avec le Zéro Artificialisation Nette en raison du besoin en foncier nécessaire pour leur réalisation ! Ainsi, au premier abord, cet objectif a en effet pu sembler aller à l'encontre du bien-être des habitants et de l'adaptation au changement climatique, par exemple. En le confondant avec surdensification, le principe de Zéro Artificialisation Nette pouvait sembler être source d'îlots de chaleur, alors que les politiques publiques s'activent pour végétaliser les villes et créer des îlots de fraîcheur.

Le principe de Zéro Artificialisation Nette a amené également avec lui de nouvelles notions. En premier lieu, l'artificialisation a fait l'objet de plusieurs interprétations, avant la publication du décret actant sa définition en 2022. De la même manière, les notions de compensation, de séquence Eviter-Réduire-Compenser, de renaturation qui accompagnent le principe ZAN, si elles sont connues dans le domaine de la protection de l'environnement, ont nécessité un besoin de clarification pour leur application en urbanisme.

Face aux questions, aux incompréhensions et aux contradictions, qui ont pu être soulevées, la pédagogie et la médiation se sont avérées nécessaires pour faire comprendre les tenants et aboutissants du principe Zéro Artificialisation Nette, pour dépasser la vision comptable et faire émerger la réflexion vers un nouveau modèle d'aménagement qualitatif pour le territoire et ses habitants.



Le

PROJET DE L'AUDAB

L'Agence d'Urbanisme Besançon Centre-Franche-Comté (AUDAB) s'est saisie de son rôle d'animation territoriale pour organiser des ateliers autour du principe ZAN,

dès 2020, avant la publication de la loi Climat et Résilience. Bien que n'ayant pas encore une traduction législative, le principe ZAN était déjà dans les réflexions de la planification. Au niveau local, le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté avait intégré en partie l'objectif formulé par la loi en 2021.

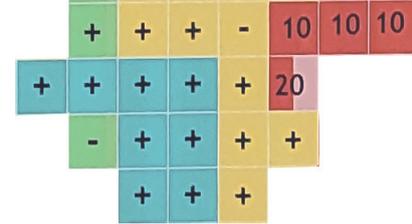
L'AUDAB a donc organisé en 2020 une série d'ateliers autour du principe ZAN à destination des techniciens des collectivités et des services de l'État, membres de l'agence et concernés par des démarches de planification (SCoT/PLUi). Ces ateliers ont permis d'échanger sur la notion, les attentes des participants par rapport à sa mise en œuvre et de partager les préfigurations de son application. Les réflexions et informations recueillies, lors de ces ateliers, ont nourri l'objectif de l'AUDAB de développer un outil ludique de pédagogie sur le ZAN.

L'objectif est de créer un support permettant aux utilisateurs de :

- Comprendre l'ensemble de l'application du ZAN,
- Tester l'imbrication d'un objectif de prime abord quantitatif avec des objectifs de qualité urbaine,
- Échanger sur la mise en œuvre du principe ZAN et ses enjeux.

L'outil est ludique pour permettre son accès à chacun et dépasser les débats internes aux territoires pour mieux se concentrer sur les principes d'aménagement à définir à l'avenir pour répondre aux enjeux actuels et aux transitions en cours.

Dès l'automne 2020, l'AUDAB a proposé aux participants des ateliers pour tester le jeu. Une quinzaine de techniciens des collectivités et services de l'Etat ont réalisé des séances de jeu, qui ont permis de valider l'objectif du jeu, ses règles et son usage. L'outil ludique s'avère utile pour communiquer, à la fois, auprès des élus pour engager les réflexions sur la planification urbaine future dans les territoires, mais aussi auprès des habitants pour faire comprendre les enjeux actuels de l'urbanisation. Au-delà de la visée pédagogique et de médiation, le jeu constitue également un outil de concertation pour recueillir le ressenti et les idées des utilisateurs.



En 2021 et 2022, le jeu *Modèle Notre Territoire* a été utilisé à plusieurs reprises auprès d'élus, de techniciens et d'habitants :

- Animation d'un atelier à destination de l'ensemble des partenaires de l'AUDAB,
- Animation d'un atelier dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger,
- Mise à disposition du jeu pour une formation du CNFPT sur le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté,
- Animation du club « *Élaborer un SCoT* » lors des 16^e Rencontres Nationales des SCoT,
- Tenue d'un stand à la Fête du Parc du PNR du Doubs Horloger.

L'AUDAB met aussi le jeu à disposition des territoires au-delà de son périmètre d'intervention.

Le jeu a été transmis également à plusieurs agences d'urbanisme (Saint-Omer, Clermont-Ferrand, Maubeuge), qui ont demandé à être utilisatrices de l'outil pour animer des temps de concertation entre élus. En-dehors du réseau des agences, la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buech ont également souhaité être destinataires du jeu. De plus, une communication a été publiée sur le site internet de la Ville en Jeux, compilant les jeux développés dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture.

La promulgation de la loi Climat et Résilience, suivie des décrets d'application, a conduit l'AUDAB à actualiser le jeu pour intégrer les nouvelles dispositions législatives.

Une nouvelle version a été développée, de manière augmentée par rapport à la version initiale. Le jeu intègre la définition de l'artificialisation, les règles concernant le développement des zones commerciales, ou encore le développement de parcs photovoltaïques. L'objectif initial d'échange entre participants et de médiation autour du principe ZAN est conservé dans cette version « climatisée ». Cette nouvelle version a été présentée et utilisée lors du séminaire des directeurs de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

Les

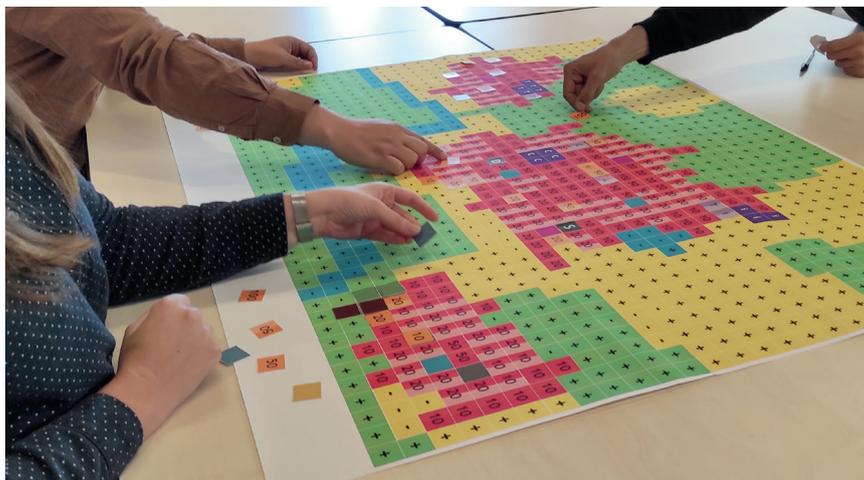
PERSPECTIVES

L'objectif de l'AUDAB est de poursuivre le développement de cet outil ludique et pédagogique, notamment par la fabrication de boîtes de jeu, à diffuser à ses membres et à utiliser dans les divers temps d'animation.

L'AUDAB souhaite également prolonger la pédagogie et la concertation auprès du public, en développant une version « junior », à destination du public scolaire. L'implication des jeunes dans le devenir de leur territoire semble déterminante. De plus, l'outil doit pouvoir s'intégrer au cursus scolaire, qui intègre les notions de développement durable des territoires.



Ci-dessus : plateau de jeu de la nouvelle version (v.2)



Ci-contre : Photos prises lors d'ateliers participatifs menés par l'AUDAB auprès de ces membres.

AUDAB

Hôtel Jouffroy, 1 rue du Grand Charmont 25 000 BESANÇON
03 81 21 33 00 | contact@audab.org | www.audab.org